

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>ts</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS — D. . . . .	6 25	12 47	PARIS — D. . . . .	8 30	9 30	CAHORS — D. . . . .	4 42	11 25	TOULOUSE D. . . . .	5 20	9 30	CAHORS — D. . . . .	7 40	11 30	CAPDENAC D. . . . .	7 45	11 30
Mercure . . . . .	6 45	14 14	— — — — —	8 45	9 45	Sept-Ponts . . . . .	4 53	11 36	BORDEAUX . . . . .	5 30	9 40	Cabessut, halte . . . . .	7 48	11 40	Lamadelleine . . . . .	7 56	11 44
Parnac . . . . .	7 1	14 21	BORDEAUX . . . . .	9 1	10 1	Cieurac . . . . .	5 11	11 43	Albiac . . . . .	6 10	10 20	Arcambal . . . . .	8 1	11 53	Toirac . . . . .	8 10	12 8
Luzsch . . . . .	7 3	14 23	M. Libos — D. . . . .	9 3	10 3	Lalbenque . . . . .	5 20	11 52	Montauban D. . . . .	7 25	10 35	Vers . . . . .	8 11	12 15	Montbrun, hal. . . . .	8 20	12 8
Castelfranc . . . . .	7 5	14 25	Fumel . . . . .	9 5	10 5	Montpeul . . . . .	5 31	11 59	Fonneuve . . . . .	7 40	10 49	Saint-Géry . . . . .	8 18	12 22	Cajarc . . . . .	8 31	12 29
Puy-l'Évêque . . . . .	7 18	14 47	Sourac-Touzac . . . . .	9 1	10 1	Bordeaux . . . . .	5 45	12 6	Albias . . . . .	7 51	10 58	Conduché . . . . .	8 34	12 38	Calvignac, hal. . . . .	8 45	1 5 6 9
Duravel . . . . .	7 31	14 50	Puy-l'Évêque . . . . .	9 3	10 3	Caussade . . . . .	5 55	12 16	Réalville . . . . .	8 3	11 7	St-Cirac, halte . . . . .	8 42	1 13 6 6	St-Martin-Lab. . . . .	8 54	1 16 6 18
Sourac-Touzac . . . . .	7 43	15 3	Duravel . . . . .	9 5	10 5	Réalville . . . . .	6 5	12 26	Caussade . . . . .	8 18	11 19	St-Martin-Lab. . . . .	8 53	1 25 6 16	St-Cirac, halte . . . . .	9 3	1 36 6 31
Fumel . . . . .	7 53	15 3	Puy-l'Évêque . . . . .	9 7	10 7	Albiac . . . . .	6 13	12 34	Bordeaux . . . . .	8 33	11 30	Calvignac, hal. . . . .	9 4	1 43 6 28	Conduché . . . . .	9 11	1 45 6 35
M. Libos — A. . . . .	8 6	15 6	Castelfranc . . . . .	9 19	10 19	Montauban, A. . . . .	6 22	12 43	Montpeul . . . . .	8 57	11 51	Cajarc . . . . .	9 17	1 59 6 36	Saint-Géry . . . . .	9 25	2 12 6 51
BORDEAUX . . . . .	8 13	15 13	Luzsch . . . . .	9 27	10 27	BORDEAUX . . . . .	6 39	1 1	Cieurac . . . . .	9 19	12 9	Montbrun, hal. . . . .	9 33	2 23 6 51	Vers . . . . .	9 34	2 29 7 9
PARIS — D. . . . .	11 46	18 46	Parnac . . . . .	9 37	10 37	TOULOUSE A. . . . .	8 25	3 55	Sept-Ponts . . . . .	9 42	12 30	Toirac . . . . .	9 44	2 36 7 1	Arcambal . . . . .	9 44	2 46 7 9
			CAHORS — A. . . . .	10 9	11 9				CAHORS — A. . . . .	9 51	12 37	Lamadelleine . . . . .	9 58	3 7 7 14	Cabessut, halte . . . . .	9 56	3 9 7 22
				10 25	11 25							CAPDENAC A. . . . .	10 14	3 27 7 27	CAHORS — A. . . . .	10 6	3 20 7 31

Cahors, le 7 Juin.

## NOUVELLE ORIENTATION POLITIQUE

La Liberté apprécie fort justement la nouvelle situation politique :

On aura beau épiloguer sur des questions de mots, de nom ou de forme, on ne parviendra pas à dénaturer le fond des choses. Il y a, depuis huit jours, un changement essentiel dans la situation, et l'effet en sera aussi profond que durable.

Qu'est-ce donc qui s'est modifié dans cet intervalle ? Le voici :

L'axe de la politique générale s'est déplacé. Il était sur le terrain glissant de la République radicale, avec un grand risque d'être porté bientôt plus avant, il est maintenant sur le terrain solide de la République modérée. On était entraîné sur la pente révolutionnaire ; on s'est rejeté du côté conservateur.

Voilà ce qu'il faut voir et que nous ne cesserons de signaler dans les péripéties et le dénouement de la dernière crise. Voilà le fait capital qui en domine tous les incidents et en précise le caractère et la portée.

La Gauche-Radicale ne s'y est pas trompée, lorsque, sans hésiter à se donner un démenti, elle a combattu à la Chambre, les conclusions du rapport Pelletan bien que ses représentants les eussent votées dans la commission du budget. Elle a parfaitement compris que la question, comme nous le disions alors, était bien plus politique que financière et qu'il se faisait, dans le parti républicain une évolution fondamentale dont elle avait sujet de s'inquiéter.

Elle avait parfaitement raison. Le parti républicain modéré a résolu d'engager la lutte, affirmé son existence, préparé ses moyens d'action, et coupé les liens qui en avaient fait jusque-là le prisonnier et l'esclave du radicalisme. La mémorable séance du 17 mai a prouvé que ce parti avait le juste sentiment de sa force et qu'il pouvait vivre, réunir une majorité et aspirer au pouvoir, sans avoir besoin d'abdiquer ses principes de gouvernement de préservation et de conservation sociales dans les mains et au profit de ses plus grands ennemis.

Le vote du 17 mai a eu cet avantage inappréciable de mettre nettement en présence les deux partis qui se disputent le pouvoir, l'un qui tend à gouverner dans un esprit conservateur, l'autre qui entend dominer par des moyens révolutionnaires.

La Chambre a donné raison au premier et la droite a été assez sage, assez patriotique pour seconder de ses votes cette heureuse évolution. Nous sommes sûrs que le pays, s'il était consulté, enverrait au Palais Bourbon une forte majorité républicaine conservatrice.

L'importance de la situation qui est sortie de la dernière crise, c'est que maintenant l'Union des gauches a droit de faire ses conditions, tandis que c'était auparavant la gauche radicale. Ceux de ce dernier groupe qui voudront se rallier devront nécessairement accepter, dans ses grandes lignes, la politique modérée qui a triomphé avec le nouveau ministère, tandis que jusqu'ici c'était leur parti qui imposait aux modérés une conduite et des votes absolument contraires à leurs doctrines et même à leurs intérêts.

Nous comprenons parfaitement que M. Rouvier et ses collègues poursuivent encore l'union des républicains de diverses nuances ; ce rapprochement n'est pas, en effet, impossible, avec les éléments malléables des partis qui côtoient l'union des gauches et avec un certain nombre d'indépendants ; mais il est clair qu'elle devra se faire désormais non pas au profit de la République radicale, mais au profit de la République conservatrice et par la consécration des principes essentiels sur lesquels repose cette conception gouvernementale.

Voilà ce qui distingue profondément l'état actuel de celui qui l'a précédé. L'hégémonie du parti républicain appartient de nouveau aux modérés qui en avaient été dépossédés par les radicaux.

Ils savent, par expérience, quelles fautes graves leur ont déjà fait perdre le pouvoir. S'ils les évitent à l'avenir et gouvernent avec sagesse, économie, prévoyance et justice pour tous, nous ne leur marchanderons pas notre appui.

Dans ces conditions ce n'est pas un emprunt de quelques centaines de millions qu'il s'agit de faire, mais un emprunt qui permettrait de déblayer, d'un seul coup, tout le terrain financier, encombré de dettes usuraires et de charges ruineuses. Cet emprunt devrait donc être, ni plus ni moins, de 1,500 millions. Mais comment le gager ?

M. Rouvier, dit-on, aurait, à ce sujet, une proposition toute prête, c'est la suppression des bouilliers de cro et la réorganisation de la régie. Il y a, et M. Jules Roche s'attacherait à le démontrer, 100 millions, au minimum, résultant de cette mesure.

Ce serait le premier pas vers le monopole de la fabrication de l'alcool, lequel, au dire de ses partisans, donnerait au moins 300 millions par an.

On prête, en outre, au nouveau président du conseil un projet assez original, afin de rendre moins lourdes les charges que nous ont créées nos nouvelles possessions dans l'Extrême Orient. S'inspirant des procédés de l'Angleterre à l'égard de ses possessions de l'Inde, il en demanderait le détachement du budget de la métropole. Le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine seraient donc groupés, et un vaste emprunt, gagé par les revenus de ces possessions conquises, viendrait récompenser la France des services financiers qu'elle a dû leur constituer ; nous ne fournirions plus que notre sang pour la défense de cet empire qui nous a déjà coûté tant de sacrifices.

De ce chef, pour le Tonkin seulement, 30 millions rentreraient au budget de la métropole.

Voilà quelques-unes des idées nouvelles que les intimes de M. Rouvier prêtent au chef du cabinet.

## INFORMATIONS

**L'emprunt de 1,500 millions.** — M. Jules Roche, publié dans la République française, une série d'articles sur le budget, destinés à préparer les voies à M. Rouvier pour l'émission d'un emprunt destiné, non pas seulement à équilibrer le budget, mais à dégager la situation financière du pays.

M. Jules Roche s'attache à démontrer que cette situation, malgré l'équilibre obtenu, resterait inextricable, attendu que si l'on veut l'améliorer uniquement par des diminutions de dépenses, il y a des dépenses permanentes que l'on peut réduire, il est vrai, mais que les plus grosses dépenses sont celles sur lesquelles il n'est pas possible de revenir.

**La commission de l'armée.** — M. le général Ferron a déclaré d'une manière générale qu'il acceptait, au moins en principe, le texte arrêté par la commission. Il a ajouté qu'il n'avait aucune observation importante à faire au recrutement de l'armée, titre qui comporte : obligation du service militaire, réduction du temps de service dans l'armée active, stricte application du service d'égalité, abolition des dispenses de droit, établissement d'une taxe militaire, mise en pratique du recrutement régional, renvoi possible et certain du nombre d'hommes suffisamment ins-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

### CHAPITRE XXII

LE RODEUR DE NUIT.

Il rampa silencieusement jusqu'à la deuxième sentinelle, qu'il trouva étendue sur la mousse.

— Au moins ce gaillard-là, dit le forban, a su se mettre à son aise. . . Que cette machine osseuse, plaquée de chair et de peau, qui manœuvre à la vapeur du sang et qu'on appelle un homme, est donc pitoyable chose ! cette lame étroite lui suffit pour l'arrêter instantanément, à tout jamais ! Cependant celui-ci est le plus robuste de tout le vil troupeau. Il n'a pas même eu la force de lutter contre l'assoupissement : le sommeil l'a terrassé. L'homme est aussi mou qu'un œuf à la coque.

L'écumeur avait mis un genou en terre. Il leva son terrible poignard. . . Mais la sentinelle, cette fois, poussa un cri de douleur.

— Calman ! vociféra le Cameroons ; sa victime ne bougea plus.

Mais l'alerte était donnée. La troisième sentinelle criait aux armes. Les forbans réveillés en sursaut, armaient leurs carabines. Ils s'apprétaient au combat.

— Ils pourraient bien avoir la maladresse de me prendre pour une cible, murmura le Cameroons en se jetant à plat ventre. Battons en retraite.

Plus tard je continuerai ma besogne. . . Oâmes de l'enfer ! comme vous rugiriez de joie dans les flammes si, tous les cent ans, vous y éprouviez, pendant une heure, les voluptés de la vengeance !

Il s'éloigna furtivement de la clairière.

L'aube blanchissait les cimes de la montagne ; dans la forêt, les jocos sonnaient déjà le réveil à coups de sifflets, lorsque le Cameroons arriva sur le bord de la petite rivière, à peu près à un demi-mille de son embouchure.

Il hêla une embarcation, cachée sous un manglier dont les branches retombaient vers l'eau.

Deux secondes après le canot accosta.

— C'est bien, mes loupes ! dit le forban aux dix hommes qui montaient la barque. Dormez tranquilles, désormais. Si quelqu'un vous mitraille encore, ce ne sera pas Sambô ! Armez donc les avions : nous allons remonter ce ruisseau jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau sous notre quille.

Ils refoulèrent le courant à force de rames et firent environ deux milles. Après quoi, des bancs de vase, où grouillaient des caïmans, leur barrèrent le chemin.

— Allons, dit le Cameroons en sautant sur l'escarpement de la rive, c'est maintenant aux jambes à faire le reste. Voici une carabine, Pépé ; toi, Chouc, prends ce couteau ; trouve lui son fourreau dans la première poitrine blanche que tu rencontreras !

Comme il achevait de parler, des coups de feu retentirent au loin.

— On échange des balles, par-là bas ! s'écria l'écumeur avec un air de rire. Après eux s'il en reste ! Sur ce, en chasse mes levriers !

**XXIII**  
UN COUP DE FILET.

Cette même nuit, quelques heures après seulement que le Cameroons se fut éloigné des troupes anglaises campées sur le plateau, deux hommes passèrent devant les sentinelles, et après avoir donné le mot d'ordre, sortirent des retranchements.

Ils marchaient à pas de loup, évitant de fouler sous leurs pieds les feuilles sèches ou les branches mortes.

— Don Pepito, dit à voix basse, en arrivant sur la plage, le plus grand des deux, voici la place où ces brigands sont venus atterrir.

— C'est vrai, répondit Pepito, en examinant sur le sable des traces nombreuses de pas que lui indiquait le Parisien.

— Ils ont halé leurs baleinières à sec ; les faisant ensuite glisser sur des avirons, ils les ont enlevées sur les épaules. Ces piétinements, toutes ses marques nous le prouvent clairement. . . Nos gaillards ne doivent pas être loin.

— Suivons leur piste.

— Oui, oui, en chasse, morbleu ! si nous nous cassons le nez sur le bout de leurs fusils, nous le verrons bien.

— Il n'est qu'une heure ; nous avons de la marge.

Tant mieux nous allons suivre leurs traces tant que nous le pourrons. Nous aviserons après. Partons, mes jambes ont des bottes de sept lieues !

Les deux hommes, tournant les difficultés, sondant les épaisseurs du bois, marchèrent environ une heure.

— Ah çà, dit le Parisien en se grattant l'oreille, est-ce que nous aurions perdu de vue leur sillage ?

— Dame ! murmura don Pepito, en relevant le bas de son pantalon, çà m'en a tout l'air. Jamais ils ne sont venus passer dans ces cactus du diable qui m'ont mis les genoux en sang.

— Vous avez la peau tendre, don Pepito.

— C'est mon gredin de pantalon : il se laisse traverser comme un morceau d'étamine.

— Si vous m'en croyez, vous attaquerez votre tailleur en dommages-intérêts, à votre retour au Chili.

— Tu as toujours une fiche de consolation, toi !

— J'en ai besoin, dans mon métier ; c'est le calme après la tempête.

— Tu es un vrai philosophe, mon bon Parisien.

— On est ce qu'on peut. Le présent pour le marin est une vraie galère : sans les joyeux échos du passé et cet hameçon de l'avenir auquel on mord sans cesse, il vaudrait autant s'amarrer aux pieds un boulet de quatre-vingts et aller voir sous la quille de son navire s'il n'y pousse pas des goémons.

— Morbleu ! comme tu vois les choses.

— C'est comme cela. Une manière de se servir de la longue-vue, voilà tout. Les uns regardent par le petit bout ; les autres, par le gros. En sommes je crois que celui qui y voit le mieux, c'est justement celui qui n'y regarde point.

— Tu feras de vieux os, mon cher.

— Le plus tard possible ; je tiens à la vie en diable.

Ils en étaient là de leur conversation, lorsqu'un cri retentit à peu de distance suivi presque aussitôt d'une rumeur.

— Oh ! oh ! firent nos deux aventuriers, voilà qui sent la canaille.

(A suivre).

truits au bout de la deuxième année de service actif, etc.

En ce qui concerne les articles relatifs à la question des dépenses et de la libération anticipée, le général Ferron déclare qu'il se réservait de fournir ultérieurement à la commission des explications définitives.

Le ministre a examiné ensuite, de concert avec la commission, certains amendements que celle-ci a pris en considération et dont elle a été saisie depuis le dépôt du rapport de M. Laisant. Le général Ferron a accepté la plupart de ces amendements, entre autres celui de M. Lanjoinais, qui supprime toute condition de taille pour l'entrée dans les écoles militaires.

Pour le titre 2, le ministre s'est montré favorable aux diverses dispositions qu'il contient. Il a vivement insisté sur la nécessité immédiate de relever la situation morale des sous-officiers en leur donnant, notamment, une tenue plus soignée pour sortir en ville, et en établissant des mess. La tenue de ville serait en drap d'officier avec épée. Le ministre cherchera aussi à modifier le règlement en ce qui concerne le droit de punir les sous-officiers.

Le Temps écrit, au sujet de la loi militaire en cours de discussion :

« L'absence des jeunes gens se destinant à l'instruction publique ou aux cultes ne saurait priver l'armée de sujets capables de faire de bons sous-officiers ; car ces jeunes gens seront, pendant le temps de paix, trop pressés de revenir à la carrière qu'ils ont choisie pour rester sous les drapeaux au-delà du temps absolument exigé d'eux, et, pendant la guerre, les ministres des cultes paraissent devoir être employés beaucoup plus convenablement comme brancardiers et comme infirmiers que comme combattants.

» Aussi ne croyons-nous pas bien nécessaire de dépenser l'argent de l'Etat à leur donner une instruction militaire dont ils ne profiteront pas. »

**Le général Ferron et le Tonkin.** — La France publie la note suivante dont nous lui laissons toute la responsabilité :

La séance du conseil a été marquée samedi par une vive discussion entre le président du conseil et le général Ferron au sujet du Tonkin. M. Flourens ayant communiqué à ses collègues une dépêche peu satisfaisante de M. Bihourd, le président du conseil a saisi cette occasion pour reprocher à son collègue de la guerre d'avoir fait à M. Clémenceau une déclaration imprudente.

Le ministre de la guerre a répondu à M. Rouvier que ses paroles avaient reproduit très exactement sa pensée ; que la situation était telle dans le Delta du Fleuve-Rouge, que personne ne pouvait répondre de l'avenir et que M. Bihourd lui-même se montrait très peu rassuré.

M. Rouvier, ayant répliqué au général, celui-ci a persisté dans sa manière de voir, et le président de la République a déclaré l'incident clos.

**L'armement.** — On a annoncé que le ministre de la guerre, dès son arrivée au ministère, avait donné l'ordre de ralentir la fabrication de l'armement. Cette nouvelle est absolument inexacte. Le ministre a donné, au contraire, ses instructions aux directeurs des poudres et de l'artillerie pour que l'on continue à accélérer le nouvel armement. Il s'agit, comme on sait, de la fabrication de fusils à répétition petit calibre (8 millimètres).

**Au ministère de l'agriculture.** — M. Barbe, le nouveau ministre de l'agriculture, a reçu samedi, à deux heures, le personnel de l'administration centrale qui lui a été présenté par M. V. Tisserand, directeur de l'agriculture ; Gabé, directeur des forêts ; Philippe, directeur de l'hydraulique agricole, et de Cormette, directeur des haras.

M. Barbe, répondant aux paroles de bienvenue du directeur de l'hydraulique agricole, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, je ne suis pas un orateur, et ne vous dirai que quelques mots ; ce que je suis avant tout, c'est un homme d'action.

» Le but de ce Cabinet que l'on accuse de manquer de prestige, c'est de travailler sans relâche au bien public, sans se laisser arrêter par aucune considération personnelle, et de réaliser de sérieuses économies.

» Vous, messieurs, vous avez un rôle à remplir : c'est vous qui donnez par l'eau la fertilisation à la terre.

» Cette tâche importante, vous l'accomplirez avec zèle, vous redoublez d'efforts et serez des prévoyants ; car il faudra, tout en satisfaisant aux exigences, songer à la réduction des dépenses, si nécessaire dans tous les services pour arriver en peu d'années à ramener la fortune dans les caisses publiques.

» Alors, messieurs, on pourra, comme jadis, dépenser presque sans compter pour l'exécution des grands travaux destinés à augmenter la richesse de notre sol.

**Démission.** — Le Gaulois croit que M. Barbe, le nouveau ministre de l'agriculture, serait forcé de donner sa démission parce qu'il est président d'une société financière et industrielle et que dans ces conditions, il serait juge et partie dans les procès pendants, relatifs à la dynamite dont il est fabricant.

**Le général Boulanger.** — On assure que le général Boulanger a demandé au ministre de la guerre de rester quelques temps en disponibilité, afin de régler des affaires personnelles négligées pendant les dix-huit mois qu'il est resté au ministère.

On lit dans le Figaro :

Le général Boulanger, qu'on avait fait partir pour Nantes, n'a parait-il, jamais quitté Paris. Le soir de la chute du Cabinet, il dînait fort tranquillement avec quelques amis au restaurant de la Cascade, au bois de Boulogne. Le lendemain, il s'est promené sur le boulevard aux abords de l'Opéra, au plus fort de la manifestation qui avait lieu en sa faveur. Comme il regardait fixement l'un de ceux qui avaient le plus d'enthousiasme, un gavroche de quinze ans, celui-ci le dévisageant lui cria : — Eh dites donc, bourgeois, faut crier aussi : « Vive Boulanger ! »

L'ancien ministre de la guerre se retira prudemment et, coïncidence curieuse, au moment où il s'en allait, il se croisa avec M. Rouvier, coiffé d'un chapeau mou, et qui se promenait.

**La maladie du Kronprinz.** — On télégraphie de Berlin au Figaro :

« L'état du prince impérial s'est subitement aggravé, le résultat d'une consultation qui a eu lieu hier ne permet plus de mettre en doute le caractère de l'affection dont le malade est atteint.

» C'est bien d'un cancer au larynx qu'il s'agit.

» Le prince est toujours atteint d'une aphonie complète. Il n'a perdu en rien de sa bonne humeur. Il continue à se promener et à travailler. Il est le seul qui ne se rende pas compte de la gravité de son état. »

**La propriété des grades.** — Le 20 mai, le lieutenant Joachim Murat a été réintégré avec son grade dans les cadres de l'armée. Le 4 juin, M. le lieutenant Joachim Murat a reçu à la fois son ordre de service et sa mise en disponibilité, deux décisions dont la première ne pouvait faire préjuger la seconde.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juin

Une proposition de M. Steenackers, tendant à rétablir dans toutes les mairies les registres d'éphémérides communales est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération d'une proposition de M. Roudeux, tendant à modifier l'article 95 du règlement de la Chambre. Il s'agit de décider que les nominations dans l'assemblée générale ne pourront être valables, quand elles sont à la majorité relative, qu'après deux tours de scrutin. La prise en considération et l'adoption sont successivement votées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

M. Delisse combat l'ensemble du projet comme devant entraîner la ruine de l'industrie sucrière.

L'ensemble du projet est adopté par 378 voix contre 177.

La Chambre passe à la discussion du projet organique militaire.

M. le comte de Martinprez. — La loi est dangereuse et excessive ; elle touche au recrutement qui de national devient régional, à la durée du service et à la mobilisation sans laquelle l'armée serait un corps sans âme. Quand on veut détruire pour reconstruire, il faut savoir tout au moins si on reconstruit mieux. L'orateur parle de la guerre de 1870 ; il prétend que nos revers sont dus au manque de direction.

M. Labordère. — Oui, parce que les Allemands étaient mieux commandés.

M. Paul de Cassagnac. — S'il n'y avait eu que vous pour les commander !

M. le président. — Vous n'avez pas de leçons à donner à vos collègues, je vous rappelle à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac. — Ni à donner ni à recevoir. Ce n'est pas une leçon que ça, Monsieur.

M. de Martinprez continuant son discours, dit que l'on n'aurait pas dû entreprendre une refonte générale ; mais combler seulement une lacune de notre organisation militaire. Il soutient que l'égalité du service n'est qu'un leurre, puisque 15,000 jeunes gens autrefois classés dans les services auxiliaires seront exemptés. Enfin, on ne peut parler du service de trois ans, puisque dans beaucoup de cas il est ramené à 18 mois.

Le but poursuivi serait-il donc de faire du prêtre un soldat.

L'orateur cite quelques appréciations d'un journal allemand (protestations à gauche).

M. de Mun. — Donnez-nous donc une armée qui se batte comme celle de Metz ou de Strasbourg.

M. de Martinprez termine son discours en disant : D'ailleurs, quoi qu'on dise, quoi que l'on fasse, mourir pour la patrie est toujours un sort digne d'en vie.

**Tirages financiers.** — Le 4 juin, ont eu lieu, au Crédit foncier de France, les tirages suivants :

Obligations communales 3 0/0 (1879).  
Le numéro 445,995 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 935,724 gagne 25,000 fr.  
Les six numéros 954,958 — 454,339 — 881,387

— 625,971 — 5,590 — 92,679 gagnent chacun 5,000 fr.

Les 45 numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 fr.

862,004	392,520	569,404	558,152	52,050
393,288	560,158	953,142	516,255	611,182
483,955	745,274	696,961	634,279	220,890
607,678	955,804	58,046	336,914	546,827
193,932	587,830	983,716	83,286	152,120
473,689	528,233	118,921	360,972	571,636
82,977	559,921	481,175	27,789	112,420
48,663	316,345	433,148	92,274	46,366
35,589	822,122	425,990	482,041	

Obligations communales 3 0/0 (1880-84).  
Le numéro 87,996 gagne 100,000 fr.

Le numéro 105,426 gagne 25,000 fr.

Les six numéros 856,090 — 534,216 — 55,734 736,449. — 586,569, — 724,663, gagnent chacun 5,000 fr.

Les 45 numéros suivants sont appelés au remboursement de 1,000 fr.

476,974	25,701	993,754	724,899	171,818
588,971	885,677	701,067	509,685	815,681
353,250	816,195	30,432	269,723	922,917
714,121	61,757	126,912	777,901	739,981
485,043	347,633	8,029	136,916	338,237
497,325	658,573	401,456	300,945	224,818
717,779	571,451	966,505	641,213	807,891
813,159	935,993	437,627	153,970	42,432
575,161	96,152	249,003	781,520	637,148

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Tirs de guerre.** — Le Patriote de Montauban qui a assisté à ces manœuvres en fait la description suivante :

La 33<sup>e</sup> division a terminé ses feux de guerre sur le champ de tir de Cantayrac, près Caylus.

Dans les bois de Cantayrac, l'état-major a trouvé un champ de tir de plusieurs kilomètres de diamètre, permettant le tir aux grandes distances ; et aux alentours, de braves populations qui, à Loze, à Caylus et à Saint-Projet sont heureuses de cantonner nos braves troupes.

Là, point de buttes contre lesquelles sont placées des cibles et où chacun cherche à mettre dans le noir : au lieu d'un but certain, les surprises de la guerre ; au lieu de cibles, des fronts de compagnies déployées avec leurs chefs, leurs soutiens, les renforts et les réserves.

Les chefs eux-mêmes, à leur place de combat ; mais nous nous hâtons de le dire, pour rassurer nos lecteurs, le tout simulé par un matériel spécial, et si un capitaine est atteint, ce n'est que la toile d'emballage qui supporte le coup, et le sapeur de corvée qui fait office de médecin-major.

Les régiments arrivent, ils se massent dans un bois, attendant le rapport des troupes en reconnaissance ; les soldats sac à terre, aux pieds des faisceaux, sont dissimulés, et à trente mètres vous ne vous douteriez pas de la présence de trois mille hommes.

Soudain, un coup de sifflet suivi d'un léger murmure ; et sans bruit, vous voyez sortir du bois la pointe d'avant-garde, la compagnie, et peu à peu les diverses fractions qui s'échelonnent.

L'ennemi a été signalé, et la brigade se met en mouvement dans la direction indiquée par la reconnaissance.

Le premier bataillon a pris position ; quand son extrême pointe aperçoit au coin d'un bois, dissimulés eux-mêmes, les tirailleurs ennemis. Un coup de feu retentit, puis deux, puis trois ; le feu devient plus pressant, la compagnie d'avant-garde entre en ligne, enfin, le bataillon s'engage peu à peu. Alors que le mouvement se dessine, les autres troupes arrivent à leurs postes de combat et exécutent selon les circonstances un mouvement tournant.

Raconter ici les péripéties du combat, nous ne le pouvons pas. Rendons hommage cependant à la nouvelle tactique offensive, si en rapport avec notre caractère national. Celui qui a vu nos petits soldats par ces travers pierreux et rapides de Cantayrac, pousser vivement l'attaque et après les feux rapides de la dernière période du combat, s'élançant à la baïonnette et faire ainsi sous le feu (supposé) de l'ennemi, près de deux cents mètres au pas de course, franchissant les murs et rivalisant de zèle pour arriver les premiers dans la position, celui-là a le droit, d'être fier et de regarder sans forfanterie mais avec confiance, vers les rives du Rhin.

Nous avons vu de vieux officiers pleurer en voyant le mouvement magnifique de cette troupe s'élançant à l'assaut au son des fanfares, au pas de charge, pendant que le troisième

bataillon, drapeau déployé, s'avance en tout prêt à soutenir le mouvement, à pousser plus loin l'action ou à recueillir les soldats repoussés. Espérons que cette alternative n'arrivera jamais à la 66<sup>e</sup> brigade, dont les régiments, les 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> de ligne, ont été admirables d'entrain et de tenue.

**La relève.** — Les officiers et sous-officiers des corps désignés pour l'armée du Tonkin vont être invités à se tenir prêts à partir.

Ils doivent se trouver à Toulon le 19 courant avant midi, pour s'y embarquer sur le Comorin, dont le départ est fixé au lendemain 20.

**L'appel des dispensés.** — Le ministre de la guerre a annoncé à la commission de l'armée son intention de demander un crédit pour l'appel sous les drapeaux des dispensés à titre de soutiens de famille.

L'appel des dispensés de cet ordre, au nombre de 250,000, se ferait en deux fois, par série de 125,000 hommes.

**Volontaires pour l'Algérie.** —

Les généraux commandant les corps d'armée viennent d'être invités par le ministre de la guerre à prélever dans les régiments d'infanterie placés sous leurs ordres des militaires qui seront appelés à remplacer dans les corps d'Afrique ceux qui ont été récemment désignés pour faire partie des unités de relève du Tonkin.

Ces soldats seront choisis, autant que possible, parmi ceux qui appartiennent aux classes de 1884 et 1885 qui demanderont à servir volontairement en Algérie.

On devra soigneusement éliminer ceux qui n'auraient pas le tempérament voulu pour supporter le climat africain, ainsi que ceux qui seraient réputés pour leur esprit d'indiscipline ou leur inconduite habituelle.

**Conférence.** — M<sup>me</sup> Paule Mink donnera, ce soir, dans la salle du théâtre de Cahors, une grande conférence sur l'« Education cléricalle et l'Education civique ».

**Le Baccalauréat.** — Aux termes d'un arrêté du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, la session d'examen pour le baccalauréat s'ouvrira, dans les facultés des sciences et dans les facultés des lettres des départements, le 15 juillet 1887.

Dans l'Académie de Toulouse, les épreuves du baccalauréat ès-sciences et du baccalauréat ès-lettres se feront, pendant cette session, suivant le mode établi par l'arrêté du 6 juin 1882.

Tous les candidats doivent se faire inscrire aux secrétariats des facultés. Ils pourront demander leur inscription par lettre affranchie, accompagnée des pièces exigées par les règlements des 25 mars 1865 et 19 juin 1880.

**Bourses de licence.** — Le concours pour les bourses de licence ès-sciences et ès-lettres est fixé aux 4 et 5 juillet. S'adresser pour les détails aux bureaux de l'inspection académique.

**Chevaux emportés.** — Tandis que le cortège qui accompagnait le corps de M. Tarayre arrivait à la gare, les chevaux d'un omnibus, laissés dans la cour sans conducteur et sans être attachés, se sont emportés et ont parcouru à toute vitesse l'avenue de la Gare. On tremblait en songeant aux accidents qui seraient survenus si ces chevaux avaient pris le mors aux dents cinq minutes plus tôt, c'est-à-dire au moment où la foule occupait toute la chaussée de l'avenue.

Ne pourrait-on contraindre tous les conducteurs d'omnibus qui stationnent dans la cour de la gare, à attacher leurs chevaux aux anneaux scellés dans le sol, qui sont là dans ce but ?

**Caisse nationale d'épargne.** — Opérations effectuées dans le département pendant le mois d'avril 1887 :

Versements reçus de 436 déposants, dont 93 nouveaux : 105,256 fr. 32 ; remboursements à 226 déposants, dont 56 pour solde : 85,622 fr. 65. — Excédent des versements : 19,633 fr. 67.

**Éboulement.** — Un éboulement s'est produit, dimanche, sur la route départementale n° 33, entre Cajarc et Montbrun, au poteau kilométrique 709,700 de la voie ferrée de Cahors à Capdenac.

Le train est arrivé à Cahors avec deux heures de retard.

Grâce aux prompts travaux exécutés sous la direction de M. Gauthié, chef de section, l'accident n'a pas eu l'importance que lui ont donné certains journaux, et, informations prises, nous pouvons dire que tout sujet de crainte a aujourd'hui disparu.

**L'Exposition de Toulouse.** — Le Comité du Cercle des exposants, situé, 2, allées Lafayette, Toulouse, organise dans ses salons une exposition permanente des œuvres des artistes qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pas trouvé place dans les galeries de l'Exposition des beaux-arts installée dans la future Faculté des sciences.

Cette exposition pourra comprendre les œuvres ci-après désignées : peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, faïences, sculptures, gravure sur métaux et sur pierres fines, lithographie.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire du cercle des exposants, allées Lafayette, Toulouse.

**Fuite d'un agent de change.** — Les journaux annoncent la disparition de M. André Bellecour, agent de change à Toulouse, qui laisse un passif de plus de 600,000 fr.

Il quitta ses bureaux le 19 mai en prévenant ses employés qu'il s'absentait pour quelques jours, et leur laissant l'argent et les titres nécessaires à assurer les services de sa charge.

Ne le voyant pas revenir et ayant vainement écrit à Martres, où M. Bellecour a des propriétés, et à Paris, où habite sa sœur, les employés prièrent, mardi dernier, le syndic des agents de change.

Le tribunal de commerce a déclaré la faillite le lendemain.

M. Bellecour, dont on continue à ignorer la résidence, est parti avec sa vieille mère, âgée de 85 ans.

**Acte de vandalisme.** — Dans la nuit de jeudi dernier, des vauriens se sont amusés à scier un arbre de la place Lafayette, à 1<sup>m</sup> 50 de terre. Les auteurs de cet acte de vandalisme sont activement recherchés.

**Accident.** — Jeudi matin, vers sept heures et demie, les époux Costes, de Trespoux, arrivaient à Cahors avec leur voiture. Pendant qu'ils dételaient leur cheval, dans l'impasse Catoire, la femme Coste a été prise entre une roue du véhicule et le mur d'une maison, et a été fortement contusionnée.

**Suicide.** — Le nommé B..., domestique à St-Pantaléon (canton de Montcuq), célibataire, âgé de trente-cinq ans, s'est suicidé dans la soirée du 2 juin courant, en se tirant un coup de fusil dans la bouche; il a laissé sur la table de sa chambre une lettre portant simplement ces mots : « Priez pour moi. Je vous fais mes suprêmes adieux. » On ignore les motifs qui ont poussé ce jeune homme à cet acte de désespoir.

**Rocamadour.** — Nos lecteurs n'ont pas oublié les vols audacieux commis en 1885, dans l'église de Rocamadour, par le trop célèbre Vidal, condamné à 20 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Lot, en août dernier.

On vient de découvrir une nouvelle preuve de sa culpabilité. Dans la nuit du 5 au 6 mai, le sieur Bouché, chef d'équipe de la Cie Lesage, en procédant à la vidange de la fosse d'aisance du Café de l'Arrivée, à Vitry-sur-Seine, a découvert six cœurs (*ex voto*) paraissant en cuivre. M. Lovelard, propriétaire de ce café, questionné sur la provenance probable de ces objets, a fait connaître qu'un bijoutier du nom de Paul Herment, se disant né à Mirande (Gers), avait logé chez lui du 9 au 25 septembre 1885 et du 1<sup>er</sup> au 11 octobre suivant, et que c'était sans doute ce locataire qui avait jeté les cœurs en question dans la fosse d'aisance, qu'on n'avait pas vidée depuis quatre ans.

On a cru d'abord que les six cœurs provenaient de divers vols commis récemment dans l'église de Vitry. Mais la préfecture de police, informée de cette trouvaille, n'a pas tardé à se rendre compte que le locataire du Café de l'Arrivée, le soi-disant Paul Herment, n'était autre que Vidal, qui, comme on le sait, se cachait à Paris sous ce pseudonyme, depuis son éviction du pénitencier de Chiavari.

Il avait soustrait dans la chapelle miraculeuse de Rocamadour, entre autres objets consacrés à la Vierge, cent cœurs en double.

Trois des cœurs trouvés dans les circonstances ci-dessus indiquées portent gravée sur une de leurs faces l'inscription : N. D. de Rocamadour; deux portent l'initiale M, et le dernier, les initiales N L D entrelacées.

**Destruction de troupeaux.** Lundi, la gendarmerie a conduit à la maison d'arrêt de Gourdon le nommé Lalba (Prosper), habitant de la commune de Rocamadour. Cet individu est prévenu d'avoir, dans la nuit, tué 15 moutons qui avaient été enfermés dans un parc volant. Une instruction est ouverte.

**Vagabondage.** — Un nommé Chassang, qui avait été trouvé dans la commune de Vayrac en état de vagabondage et se livrant à la mendicité, a été condamné par le tribunal de Gourdon, à 3 mois d'emprisonnement.

**Incendie.** — Le 20 mai, un peu après minuit, un incendie se déclarait dans la grange du sieur Chayrie, domicilié à Nadaillac-du-Roc. Ce sinistre doit être attribué à la malveillance. Il n'était assuré que pour une valeur relativement insignifiante.

**Commune de Lunegarde**

(De notre correspondant particulier)

On nous écrit de Lunegarde : L'éloquent père Damaze, de l'ordre des R. P. Capucins, vient de prêcher que traitée dans notre église. La foule accourue des environs était si considérable, que le sanctuaire ne pouvait contenir les fidèles.

Cette imposante cérémonie avait pour but d'exalter dans le cœur des habitants de cette partie du Haut-Quercy le culte d'une sainte et précieuse relique du Sauveur.

Le sanctuaire de Lunegarde possède, en effet, une importante partie du bandeau dont les soldats de Pilate et les sbires de Caïphe couvrirent la face sacrée du Christ, souillée par leurs bouches sacrilèges.

La tradition assure que Charlemagne, au retour de son expédition aux marches d'Espagne, fit don de ces reliques au saint ermite Namphaise.

Le sanctuaire de Lunegarde n'était pas le seul lieu de ces parages qui fut jadis le but de pèlerinages. Il existe, à cinq cents mètres du bourg, une fontaine, le *foun roumio*; ce mot de *roumio* indiquerait, selon quelques-uns, le voisinage d'une antique voie romaine. Cette épithète, accolée à un chemin ou à une source, indique, selon nous, un chemin suivi par les pèlerins ou une source fréquentée par eux. Quoi qu'il en soit, la fontaine en question jouissait jadis d'une grande réputation. On attribuait à ses eaux le pouvoir de préserver de la stérilité les femmes qui en buvaient. Mais, chose étrange, la vertu de ces eaux disparaissait si la femme était blonde.

Avis donc aux jolies blondes.  
Un vieux touriste.

**Fumel.** — Dans la nuit de vendredi à samedi, entre onze heures et minuit, un incendie a éclaté à la maison Buffard.

Une cave, un débarras, trois chambres au-dessus avec leur mobilier, ainsi qu'un grenier, ont été la proie des flammes.

Les dégâts, purement matériels, sont couverts par une assurance.

**Libos.** — Le tronc de l'église paroissiale de Libos, qui avait été fracturé au commencement de l'année 1883, vient d'être de nouveau dévalisé. Il a été soustrait la modique somme de 4 ou 5 fr. Une enquête est ouverte.

**Lacapelle-Marival.** — Mercredi soir, une trentaine de personnes étaient réunies dans l'église des Molières pendant l'orage. Tout à coup, un ruban de feu décrivit un cercle éblouissant dans l'intérieur de l'église et un coup de tonnerre épouvantable retentit. Les assistants furent tous étendus sur les dalles, mais tous ne se relevèrent pas. Une jeune femme, mariée depuis vingt jours, et une jeune fille, âgée de dix-neuf ans, avaient été foudroyées; un jeune homme fut relevé à moitié asphyxié. Effet singulier de la foudre : deux tableaux du chemin de la Croix furent retournés sans être endommagés. La toiture du clocher et de l'église a beaucoup souffert. Dans les champs, la récolte a été enlevée par la grêle.

**Figeac.** — Un habitant de Figeac, M. M., revenait d'une petite promenade sur la route de Ceint-d'Eau, lorsque, ayant voulu s'asseoir sur le parapet du Célé, un peu au-dessous du Pont-du-Goa, il tomba dans la rivière.

Le sieur Andrieu, qui passait à ce moment, l'aida fort heureusement à se hisser sur la berge, car malgré le peu de profondeur du Célé en cet endroit, M. M. n'aurait pu se sauver en raison de son grand âge.

**Noyé.** — Un petit enfant de 2 ans s'est noyé dans un lac servant d'abreuvoir, à Poy-de-Corn, commune de Figeac.

**Bagnac.** — Mardi, dans la nuit, des voleurs se sont introduits dans l'église de Bagnac en brisant les carreaux d'une fenêtre placée au-dessus d'une porte. Ils ont fracturé le tronc, qui ne contenait que de la menne monnaie; puis, ils ont pénétré dans une espèce de chapelle affectée à une confrérie de femmes de la paroisse. Là, ils ont pris une somme de 350 fr. environ, cachée au milieu d'une certaine quan-

tité de blé, ce qui semblerait indiquer que les voleurs, si parfaitement au courant des habitudes de la maison, sont bien du pays.

Toutes les armoires ont été foaillées, mais les vases et ornements religieux ont été respectés.

Une hache marquée C. F..., oubliée par les voleurs permettra sans doute de retrouver leurs traces.

**Faits Divers**

**Vol au ministère des postes et des télégraphes.** — Durant l'absence réglementaire, de midi à une heure, de M. M., chef surveillant de la direction régionale, au ministère des postes et télégraphes, 103, rue de Grenelle, un audacieux filou, resté encore inconnu, mettant à profit le manque de surveillance à cette heure de la journée, a pu s'introduire dans le cabinet de M. M.

N'ayant pu tout d'abord parvenir à fracturer le bureau-secrétaire, il a fort adroitement réussi, sans être inquiété, à enlever la planchette du fond, ce qui lui a permis de s'emparer d'une liasse de billets de banque.

La somme ainsi volée est importante. M. le commissaire de police du quartier des Invalides a aussitôt ouvert une enquête.

**Tentative de déraillement.** — Une tentative de déraillement, dit la *Charente*, a eu lieu, mercredi soir, entre la station de Magnac-sur-Touvre et celle du Quéroy.

Avant le passage du train de voyageurs 2971, qui arrive à Angoulême à 4 heures 26 du soir, on m'aurait placé deux coins sur les rails.

Le chasse-pierres, heureusement, les a renversés.

Arrivé à Ruelle, le mécanicien prévint son collègue du train 1708 partant d'Angoulême à 4 heures et qui croise le 2971 à cette station.

Arrivé à l'endroit signalé, le mécanicien du 1708 trouva sur la voie des éclisses qui avaient été placées entre le passage du 2971 et du 1708.

On suppose que l'auteur de cette double tentative criminelle s'est dissimulé dans le bois qui borde la ligne du chemin de fer pour attendre les résultats qu'il espérait et que, n'ayant pas réussi avec le train 2971, il a cru être plus heureux en renouvelant sa tentative avec le train 1708.

Il est certain que si la voie, au lieu d'être en ligne droite, avait présenté une courbe un peu accentuée, nous aurions eu une catastrophe à enregistrer.

Le commissaire de surveillance administrative s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête.

Espérons qu'elle aboutira à l'arrestation de l'affreux gredin qui n'hésite pas à jouer ainsi avec la vie des voyageurs.

**Terrible accident.** — Un terrible accident a eu lieu mardi matin au camp de Châlons pendant les écoles du 5<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de forteresse.

La colasse d'une pièce de 7, probablement mal fermée, — comme cela est arrivé déjà si souvent, — a été projetée en arrière au moment où le coup est parti.

Trois artilleurs ont été affreusement mutilés.

**Tué par la foudre.** — Le *Réveil de la Haute-Saône* rapporte que pendant un orage qui a éclaté ces jours derniers, sur Port-sur-Saône, une femme de la commune de Chaux-les-Port, qui s'était abritée sous un peuplier, a été tuée, par la foudre, ainsi que son chien, qui était à côté d'elle.

**Un héritage de 650 millions.** — Il y a environ deux siècles, un notaire royal du duché du Bourbonnais, né à Cindré, petite commune près Jaligny, resté pauvre après un long exercice, quitta le pays et alla s'établir à Venise.

Depuis lors, on n'entendit plus parler de lui ni de ses descendants.

Or, ces jours derniers, un brave laboureur du village des Satrins, près Cusset (Allier), était officiellement invité à rechercher les pièces qui pourraient établir ses droits à la succession, depuis bien longtemps en souffrance, de l'ex-notaire royal; cette succession se monterait actuellement à cent cinquante millions!

On ne s'occupe, dans le pays, que de ces recherches généalogiques. Si elles réussissent, il sera curieux d'étudier l'avatar de ce pauvre diable et l'usage qu'il fera de cette prodigieuse fortune.

**DERNIÈRE HEURE**

Paris, 7 juin.

**M. Wilson.** — M. Wilson adressé aux journaux de Paris, une lettre démentant énergiquement les bruits qui ont couru dernièrement avec insistance, relativement à des spéculations de Bourse auxquelles il se serait livré.

A l'appui de cette assertion, M. Wilson joint une déclaration conforme de M. Hart, syndic des agents de change près la Bourse de Paris.

**Le Métropolitain.** — Un certain nombre de députés de la Seine ont fait ce matin une démarche auprès de M. de Héridia, ministre des travaux publics, pour appeler son attention sur les retards apportés par la commission des chemins de fer à la discussion du projet de loi relatif au réseau Métropolitain de Paris et de la banlieue. Le ministre des travaux publics a assuré ces messieurs que son concours était entièrement acquis au Métropolitain et qu'il ferait tous ses efforts pour amener la Chambre à examiner le projet le plus promptement possible.

**La Chambre** a continué dans sa séance d'hier la discussion du projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

**Election législative**

Au scrutin de ballottage pour l'élection législative de l'Isère. M. Valentin a été élu par 35,416 voix.

**BOURSE. — Cours du 6 juin.**

3 0/0 .....	84 92
3 0/0 amortissable (ancien) .....	00 00
3 0/0 id. 1884 .....	84 35
4 1/2 0/0 ancien .....	103 60
4 1/2 0/0 1883 .....	108 85

**Dernier cours du 6 juin.**

Actions Orléans .....	1,290 00
Actions Lyon .....	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0 .....	397 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	301 25
Obligations Lombardes (jouissance .....	294 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....	349 75

**Bibliographie**

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1378<sup>e</sup> livraison (4 juin 1887). — Les lacs de l'Afrique équatoriale, par M. Victor Giraud, enseigne de vaisseau. — 1833-1885. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 757<sup>e</sup> livraison (4 juin 1887). — Texte : Capitaine, par Mme de Nanteuil. — Les courses, par E. Duhaussel. — La tour de l'Exposition de 1889. — Les diamants de la couronne, par Germain Bapst. — Les héroïnes de Harlem, par Mme de Witt, née Guizot. — Rhubarbe comestible. — A travers la France : Chateaulin, par Anthyme St-Paul. — Dessins de Myrbach, Emile Bayard, E. Zier, Taylor. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**St-NICOLAS,** 6<sup>e</sup> année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 27. (2 juin 1887). — L'ourse de Berne. Soniac. — Qui est-elle ? Marthe Bertin. — La Chats Blanche. S. N. — Le petit Lord. Victorien Aury. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par New, Duplais-Destouches, Birch, Gaillard, Més, etc.

Le **BON JOURNAL** illustré, paraît deux fois par semaine, à partir du numéro 103, portant la date du 5 juin 1887. — Sommaire du numéro 421. — Alexis Bouvier. Le portrait de Bébé. — Tony Révillon. Les marquis de Saint-Lys (suite). — Charles Mérouvel. La Rose des Halles (suite). — Alphonse Daudet. Le nouveau Maître. — Emmanuel Gonzales. Les Frères de la Côte (suite). — Emile Gaboriau. L'Affaire Lerouge (suite).

**UNE Compagnie d'assurances** contre l'Incendie, les Accidents et sur la Vie, demande un Agent Général pour le département du Lot.

Adresser demande, à M. Delté, Inspecteur, Poste restante, Cahors.

**M. BACQUE** médecin dentiste, à Limoges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brives, Hôtel de Toulouse, les **12, 13 et 14 juin.**

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez **FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.**

## LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
**ADHÉRENTE & INVISIBLE**  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
*Se défier des Imitations et Contrefaçons*

**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875  
9, Rue de la Paix, PARIS

### GUÉRISON DES TUMEUR ET CANCER

**SANS OPÉRATION** par Simples Pansements. Méthode du D<sup>r</sup> ALLIOT, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS.  
*Tumeurs, Cancers du Sein, de la Matrice, Hémorroïdes, Fistules, Maladies de Vessie, etc.*  
Guérison certaine. Brochure envoyée contre 45 c. en timbres. Consult. de midi à 5 h. et par correspondance.

---

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

# A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

**Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara**

*Acide Tartarique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.*

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

### COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale Inventeurs & Fabricants  
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Fourgeons de Sapin forment essentiellement  
la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
Grande CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
GRANDS PRIX  
GRANDS PRIX

### TIRAGE 12 JUIN IRREVOCABLE

## LOTÉRIE DE NICE

50.000 francs de Lots  
TIRAGE DÉFINITIF:

1 LOT DE	100.000 FR.	100.000 FR.
2	25.000	50.000
3	10.000	30.000
4	5.000	15.000
10	1.000	40.000
20	500	45.000
100	100	20.000

Plus 480.000 fr. de Lots en plusieurs Tirages  
Soit à gagner 1.250.000 francs de lots  
Le billet 1 franc chez les débitants de tabac,  
au siège du Comité, et chez E. SIAUDE,  
119, boulevard Sébastopol, Paris

### PLUS DE FEU!

60 ans de Succès!

## LINIMENT BOYER-MICHEL

J. BOYER et H. PÉRON, à CHATEAUFORT (Lot)  
Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbures, Vessies, Angines, etc. — 5 fr. chez tous les Pharmaciens.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

*GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.*

*TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!*

\* **AUDOUARD** \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

### CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant, Layton.

**MALADIES SECRÈTES** Dans un but humanitaire, le D<sup>r</sup> SELME, 25, rue du Pont-Neuf, PARIS, envoie sa Méthode gratis, sous pli cacheté, pour se traiter soi-même des Ecoulements, Vices du Sang, Dartres, Exéma, Plaies.

En vente au bureau du Journal.

# CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

## GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
M. Bartholot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Desebroux, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giby, professeur à l'École des chartes; G. Goussier, professeur à l'École des langues orientales; H. Hauser, professeur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mûntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Paris, 61, Rue de Rennes, 61

L. A. H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° comportant de 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison	de 10 francs par mois
Chaque volume broché	25 francs

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée	75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes
---	--

La 1<sup>re</sup> liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.